

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 38**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

---

**OBJET**

Subventions de partenariat pour la réalisation d'actions dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes du bel âge.

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
19127**

# PRESENTATION

## CONTEXTE

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement pose dans son article 1<sup>er</sup> que « L'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation. »

Le texte de loi est structuré autour de quatre grands axes : l'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation de la société au vieillissement, l'accompagnement de la perte d'autonomie et la gouvernance des politiques de l'autonomie.

Dans le cadre de l'anticipation de la perte d'autonomie (Titre 1<sup>er</sup>), la loi vise à développer et à améliorer l'accès aux personnes âgées de soixante ans et plus à des actions individuelles et collectives de prévention dans le cadre d'une stratégie coordonnée entre les différents acteurs locaux compétents et à assurer une meilleure couverture des besoins sur les territoires.

A cet effet, l'article 3 de la loi institue une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Une instance de coordination des financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie, est instituée dans chaque département, présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé.

Elle a pour missions :

- d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire départemental,
- de recenser les initiatives locales,
- de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires.

Sont membres de cette conférence : le département, d'autres collectivités territoriales, des EPCI, l'ANAH, l'ARS, les caisses de retraite et de maladie, les fédérations des institutions complémentaires, les organismes régis par le code de la mutualité....

Pour rendre opérationnelle cette conférence, 26 départements, dont les Bouches-du-Rhône, ont participé à sa préfiguration en 2015.

Dans le cadre de l'enveloppe de 2,6 M€ prévue pour accompagner sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2015 les départements préfigurateurs, le Département des Bouches-du-Rhône a été attributaire en décembre 2015 d'une subvention de 132 766€

Une convention entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a été conclue le 20 novembre 2015 afin de préciser les modalités de la mise en œuvre de la préfiguration précitée qui porte sur l'ensemble du périmètre de la conférence des financeurs.

Dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée, des actions de prévention ont été réalisées pour un montant de 99 680€ dont 69 680€ de subventions et un bilan d'exécution final a été transmis à la CNSA.

## **LA CONFERENCE DES FINANCEURS**

Le décret du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs a défini la procédure d'élaboration et d'adoption du programme coordonné ainsi que le contenu du programme, le public visé, les conditions de ressources, la composition et les règles de fonctionnement de la conférence et le suivi de son activité.

L'arrêté de désignation des membres de la conférence des financeurs des Bouches-du- Rhône a été finalisé.

Présidée par M.REY, délégué aux Personnes du Bel Age, et coprésidée par un représentant de l'ARS PACA, la conférence est composée de représentants de la CARSAT SUD-EST, de la MSA Provence-Azur, du RSI Provence Alpes, de la Mutualité Française PACA, de l'ANAH, d'AG2 R La Mondiale, de la CPAM et de l'UDCCAS.

L'installation officielle de la conférence, le 14 février 2017, a permis l'adoption du règlement intérieur et du programme coordonné de financement des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs proches aidants (2017-2022).

Pour la mise en œuvre des actions de prévention dans le département des Bouches-du-Rhône au titre de 2017, un montant de 4 293 659€ a été notifié par la CNSA en date du 11 avril 2017, et une dotation de 3 006 000€ a été versée au département à titre d'acompte.

S'agissant des actions d'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile et des actions de prévention collectives de la perte d'autonomie des personnes âgées, telles que prévues dans le programme coordonné de financement des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus des Bouches-du-Rhône 2017-2022, après avis favorable du comité technique et validation de la conférence des financeurs, les propositions sont les suivantes :

<b>ACTION</b>	<b>PRESTATAIRE</b>	<b>Associations (subventions)</b>	<b>MONTANT</b>
Espace Détente, Bien-être et Prévention pour les séniors	CIOPAGE	X	1 700,00 €
Parcours de prévention Bien-être et Bien vieillir pour les séniors	CIOPAGE	X	24 060,00 €
Représentation théâtrale Mme REINETTE	CIOPAGE	X	4 500,00 €
Journée séniors Bien être et Bien vieillir	ENTRAIDE	X	21 568,00 €
Programme pour le Bien vieillir : Alimentation, Plaisir, santé et Petit Budget	GERONTO'NORD	X	15 440,00 €
Coordination du retour en EHPAD après hospitalisation aux urgences du centre hospitalier intercommunal d'Aix Pertuis	APPORT SANTE	X	158 550,00 €
Action Grand Centre-ville	CEPAR	X	60 000,00 €
L'Université virtuelle du temps disponible au service des personnes âgées	UVTD	X	10 000,00 €
Bougé Agé	CDOMS	X	27 000,00 €
Au cœur de nos rêves	COMPAGNIE APRES LA PLUIE	X	6 800,00 €
Destination séniors	CCI DU PAYS D'ARLES		25 000,00 €
Atelier de la prévention de la perte d'autonomie cognitive	GCSMS ALZHEIMER		20 000,00 €
Bien vieillir dans ma ville	MUTUALITE FRANCAISE PACA		102 266,00 €
Lutte contre l'isolement et la prévention de la perte d'autonomie	CCAS AUBAGNE		19 000,00 €
Au bout du fil pour le maintien du lien social et la prévention Bien vieillir	CARSAT SUD EST		40 000,00 €
Dispositif de veille sociale	CCAS MARSEILLE		50 879,00 €
Découverte du QI GONG	CCAS GRAVESON		3 000,00 €
Appui Conseil pour l'étude de la faisabilité et la preuve de concept dans la mise en œuvre de la Technicothèque dans le département des BdR	CENTICH		17 600,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>607 363,00 €</b>
	dont associations subventionnées		<b>329 618,00 €</b>

Un compte rendu financier des actions menées dans le cadre de la Conférence des financeurs sera adressé à la CNSA le 30 juin 2018.

### **INCIDENCE FINANCIERE**

En cas d'avis favorable de votre part, la mise en œuvre des actions de prévention proposées seront financées pour le montant global de 607 363€ à partir d'une dotation versée au Département par la CNSA dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre 65 du budget départemental.

### **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Personnes du Bel Age, je vous serais obligée de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions dont les projets sont joints et à prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL